

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 JUIN 2010 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor, Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Me Nathalie Lauzière, désignée remplaçante au Directeur Général et M. Charles Ohayon, désigné Assistant greffier, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2010-421

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 4.3** Adoption d'un code d'éthique pour les membres du Conseil.
- 6.8** Demande autorisant la démolition et la construction d'un bâtiment unifamilial sis au 60, Chemin Granville, Lot. No. 2 088 972, Zone RA-1.
- 11.2** Autorisation de la constitution du *Municipal Volunteer Patrol*.

Et de changer l'ordre des items 7.3 et 7.5, le tout devenant maintenant:

- 7.3** Mesure permise par le MAMROT pour alléger l'impact fiscal de la crise financière 2008 relativement aux régimes de retraite des employés.
- 7.5** Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2009.

Adoptée

2010-422

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2010 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2010-423

APPROBATION – PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS 2010-2011 ET PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE 2010-2011 DU CLD CENTRE-OUEST / CENTRE WEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents transmis le 7 mai 2010 par le directeur d'arrondissement de Saint-Laurent relativement au CLD Centre-Ouest / Centre West;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Abe Gonshor et RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Hampstead approuve la Programmation des activités 2010-2011 et la Programmation budgétaire 2010-2011 du CLD Centre-Ouest / Centre West.

Adoptée

2010-424

APPROBATION DU PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION D'ASSURANCE RELATIVEMENT À LA RÉSIDENCE SISE AU 77 RUE GLENMORE, HAMPSTEAD

Sur proposition dûment présentée par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, il est RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal approuve le paiement complet et final de 75 000 \$ à *BFL Canada Risques et assurances inc. and/or F.Dumouchel Holdings Ltd* en règlement du dossier de réclamation d'assurance relativement à la résidence sise au 77 rue Glenmore, Hampstead.
- QUE le certificat du trésorier n°10-014, daté du 2 juin 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2010-425

ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé son intention de requérir de toutes les municipalités à se doter d'un code d'éthique pour les élus et les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec ont déjà adopté un code d'éthique pour les élus et les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead agit avec transparence et selon des valeurs fondamentales en vertu de normes morales élevées et qu'elle doit éviter les conflits d'intérêts réels ou potentiels;

Il est proposé par La Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Jack Edery et RÉSOLU :

- QUE le Conseil adopte le Code d'Étique de la Ville de Hampstead pour les élus, le tout tel que spécifié à l'Annexe A joint à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

Monsieur le Maire William Steinberg appelle le vote.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

Les Conseillers :

Jack Edery
Leon Elfassy
Michael Goldwax
Bonnie Feigenbaum
Harvey Shaffer

Abe Gonshor

Le Maire

William Steinberg

En faveur : 6

Contre : 1

Adoptée sur division

2010-426

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 747-13 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE TENNIS POUR LE PRINTEMPS / ÉTÉ 2010

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Leon Elfassy qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 747-13 modifiant de nouveau le règlement n° 747, décrétant les tarifs relatifs aux activités de tennis pour le printemps/été 2010.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 747-13 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2010-427

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 747-14 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR L'AUTOMNE 2010 / HIVER 2011

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Bonnie Feigenbaum qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 747-14 modifiant de nouveau le règlement n° 747, décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour l'automne 2010/hiver 2011.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 747-14 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2010-428

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À RÉGLEMENTER LE DROIT DE FUMER DANS LA VILLE DE HAMPSTEAD

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Harvey Shaffer qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement visant à réglementer le droit de fumer dans la Ville de Hampstead.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2010-429

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
No. 761-2 CONCERNANT LES CHIENS (COÛTS
D'IMMATRICULATION)**

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Harvey Shaffer qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement modifiant le règlement No. 761-2 concernant les chiens (coûts d'immatriculation).

2010-430

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE N° 727-3 PARTIE 'A' (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR &
PAYSAGEMENT)**

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Leon Elfassy qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement modifiant le règlement de zonage No. 727-3 Partie « A » (Revêtement extérieur et paysagement).

2010-431

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 705-4 MODIFIANT DE NOUVEAU LE
RÈGLEMENT N° 705 CONCERNANT LA COLLECTE,
L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 705-4 a été donné lors de la séance ordinaire du 3 mai 2010 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 705-4 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le règlement no.705 concernant la collecte, l'enlèvement et l'élimination des déchets».

Adoptée

2010-432

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 690-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 690 CONCERNANT LES NUISANCES**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 690-5 a été donné lors de la séance ordinaire du 3 août 2009 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 690-5 intitulé : « Règlement modifiant le règlement no. 690 concernant les nuisances.».

Adoptée

2010-433

DÉPÔT DU PROCES-VERBAL DU CCU DU 10 MAI 2010

Chaque membre du conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 10 mai 2010.

Demande de dérogation mineure – 60 Granville

Intervention des personnes intéressées

Mme Rachel Genziuk : réduction de 30pi à 5pi c'est une dérogation majeure, comment l'échappement va-t-il s'évacuer?

2010-434

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.3, PARAGRAPHE 2, POUR PERMETTRE UNE MARGE LATÉRALE DROITE (SOUTERRAINE) DE 1.0M (3.3 PIEDS) AU LIEU 3.20M (10.5 PIEDS) D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 60, CHEMIN GRANVILLE, LOT NO.: 2 088 972, ZONE RA-1 ET DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.4, PARAGRAPHE 1, POUR PERMETTRE UNE MARGE ARRIÈRE (SOUTERRAINE) DE 1.30M (4.25 PIEDS) AU LIEU 9.15M (30 PIEDS) D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 60, CHEMIN GRANVILLE, LOT NO.: 2 088 972, ZONE RA-1.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 727, article 6.3, paragraphe 2, pour permettre une marge latérale droite (souterraine) de 1.0m (3.3 pieds) au lieu 3.20m (10.5 pieds);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 727, article 6.4, paragraphe 1, pour permettre une marge arrière (souterraine) de 1.30m (4.25 pieds) au lieu de 9.15 m (30 pieds);

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 10 mai 2010, a recommandé **d'accepter** la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU** :

QUE le préambule soit partie intégrante des présentes et que le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 60 Chemin Granville sur le lot 2088972, circonscription foncière de Montréal, autorisant l'aménagement d'un garage souterrain à l'intérieur des limites prescrites du Règlement de zonage numéro 727 quant aux marges et ce, aux **conditions** suivantes :

- S'assurer que la cour arrière paraisse naturelle entièrement et ce, en éliminant tout puits de lumière au niveau du sol et tout muret délimitant le garage souterrain;
- Modifier la couleur d'une des composantes des matériaux de revêtements extérieurs actuellement proposée qui est de couleur noire par une couleur similaire mais plus claire;
- Réduire la présence de fontaines.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le Conseiller Michael Goldwax a temporairement quitté la réunion à 9: 21 p.m. et est revenue à 9:25 p.m.

Demande de dérogation mineure – 39 Heath road ***Intervention des personnes intéressées***

Madame Joyce Rauch du 41 Heath, a mentionné que 32pi est inacceptable.

Monsieur Morty Yalovsky du 33 Heath, s'oppose à la demande de dérogation mineure, pourcentage trop élevé.

2010-435

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727-3B, ARTICLE 5.1, POUR PERMETTRE L'ÉLÉVATION DU BÂTIMENT À UNE HAUTEUR DE 9.75M (32 PIEDS) AU LIEU DE 8.84M (29 PIEDS), SANS TOUTEFOIS DÉPASSER 10.67M (35 PIEDS) D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 39, CHEMIN HEATH, LOT NO.: 2 089 753, ZONE RA-1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage n° 727-3B, article 5.1, pour permettre l'élévation du bâtiment à une hauteur de 9.75m (32 pieds) au lieu de 8.84m (29 pieds), sans toutefois dépasser 10.67m (35 pieds) ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 10 mai 2010, a recommandé de **refuser** la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU :

QUE le conseil municipal **rejette** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 39 Chemin Heath sur le lot 2 089 753, circonscription foncière de Montréal.

2010-436

DEMANDE AUTORISANT LA MODIFICATION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ AU 5, CHEMIN CLEVE, LOT NO.: 2 089 180, ZONE RB-2 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour la modification d'un bâtiment unifamilial jumelé au 5, Chemin Cleve** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 mai 2010 soit **approuvé**, le tout conformément aux dispositions du Règlement n° 775 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la recommandation du CCU.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2010-437

DEMANDE AUTORISANT LA MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 17, CHEMIN FALLBROOK, LOT NO.: 2 089 838, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour la modification de la façade d'un bâtiment unifamilial isolé au 17, Chemin Fallbrook** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 mai 2010 soit **rejeté**, le tout conformément aux dispositions du Règlement n° 775 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la recommandation du CCU considérant les éléments suivants :
- Soumettre des plans de coupe démontrant de façon détaillée la structure du bâtiment proposé;
- Alléger les éléments décoratifs en façade;

Adoptée

2010-438

DEMANDE AUTORISANT LA MODIFICATION DE LA FAÇADE ET L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 151, CHEMIN FINCHLEY, LOT NO.: 2 089 132, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour la modification de la façade et l'aménagement paysager d'un bâtiment unifamilial isolé au 151, Chemin Finchley** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 mai 2010 soit **approuvé**, le tout conformément aux dispositions du Règlement n° 775 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2010-439

DEMANDE AUTORISANT L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ PAR L'AJOUT D'UN SECOND ÉTAGE AU 187, CHEMIN HARLAND, LOT NO.: 2 089 169, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé par l'ajout d'un second étage au 187, Chemin Harland** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

10 mai 2010 soit **rejeté**, le tout conformément aux dispositions du Règlement n°775 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la recommandation du CCU considérant les éléments suivants :

- Fenestration trop abondante au second étage;
- Absence de garde-corps au balcon situé en cour avant;
- Plans de coupe détaillée demandés concernant les deux (2) balcons en saillie sur les élévations droite et gauche du bâtiment;
- Plan d'aménagement paysager requis démontrant une hausse de couvert végétal sur la propriété en cour avant.

Adoptée

2010-440

DEMANDE VISANT À AUTORISER LA DÉMOLITION ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 60, CHEMIN GRANVILLE, LOT N° 2 088 972, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU**:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant les **plans et élévations pour la démolition et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé au 60, chemin Granville**, soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 12 avril 2010 soit **approuvé**, considérant que les modifications respectent les dispositions du Règlement no 727, et sont conformes aux dispositions du Règlement no 775 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la recommandation du CCU tenant compte des éléments suivants :
- Modifier la couleur du recouvrement mural extérieur, qui est noir et doit être plus pâle;
- Prévoir les installations nécessaires pour le drainage pluvial pour le sous-sol, le garage, et le drain sanitaire uniquement par gravité naturelle vers les services municipaux dans la rue;
- Prévoir un garde-corps (protection) le long du mur de soutènement de l'entrée conformément au Code de construction du Québec;
- Les plans modifiés en date du 7 juin 2010 qui incluent toutes les modifications.

Adoptée

2010-441

DEMANDE VISANT À AUTORISER LA DÉMOLITION ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 60, CHEMIN GRANVILLE, LOT N° 2 088 972, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU**:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant les **plans et élévations pour la démolition et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé au 60, chemin Granville**, soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 12 avril 2010 soit **approuvé**, considérant que les modifications respectent les dispositions du Règlement no 727, et sont conformes aux dispositions du Règlement no 775 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la recommandation du CCU tenant compte des éléments suivants :
 - Modifier la couleur du recouvrement mural extérieur, qui est noir et doit être plus pâle;
 - Prévoir les installations nécessaires pour le drainage pluvial pour le sous-sol, le garage, et le drain sanitaire uniquement par gravité naturelle vers les services municipaux dans la rue;
 - Prévoir un garde-corps (protection) le long du mur de soutènement de l'entrée conformément au Code de construction du Québec;
 - Les plans modifiés en date du 7 juin 2010 qui incluent toutes les modifications.
-

Adoptée

Le Conseiller Leon Elfassy a temporairement quitté la réunion à 10 : 48 p.m. et est revenu à 10: 52p.m.

2010-442

PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2010 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU** :

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2010, au montant de 102 951,30 \$, à la 'Communauté Métropolitaine de Montréal'; et
- QUE le certificat du trésorier n° 10- 016, daté du 2 juin 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Monsieur le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

Les Conseillers :

Abe Gonshor
Jack Edery
Leon Elfassy
Harvey Shaffer

Michael Goldwax
Bonnie Feigenbaum

En faveur : 4

Contre : 2

Adoptée sur division

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2010-443

MESURE PERMISE PAR LE MAMROT POUR ALLÉGER L'IMPACT FISCAL DE LA CRISE FINANCIÈRE 2008 RELATIVEMENT AUX RÉGIMES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU :

QUE le budget de la municipalité pour l'exercice 2009 adopté le 18 décembre 2008 ne prévoyait pas l'utilisation de la mesure permise par le MAMROT pour alléger l'impact fiscal de la crise financière 2008 relativement aux régimes de retraite à prestations déterminées des employés.

QUE le conseil municipal autorise le trésorier de la municipalité à utiliser la mesure d'allègement permise par le MAMROT en inscrivant au rapport financier 2009 l'affectation au montant à pourvoir dans le futur appropriée.

QUE cette affectation est toutefois limitée au montant de 234 400\$, soit le montant maximal admissible pour l'exercice 2009 selon les modalités déterminées par le MAMROT.

Adoptée

2010 -444

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Sur proposition dûment présentée par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, il est RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal approprie un montant de 250 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour être versé dans le poste budgétaire numéro 02-995-00-800 – Projets d'infrastructures.

Adoptée

2010-445

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé à la présente séance:

- 1) le rapport financier de la Ville pour l'année fiscale 2009; et
- 2) le rapport du vérificateur externe de la Ville, Goudreau Poirier S.E.N.C.R.L., pour l'année fiscale 2009.

Adoptée

2010-446

PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2010 DE LA VILLE À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2010, au montant de 4 448 273,24 \$, à l'Agglomération de Montréal; et

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le certificat du trésorier n° 10-015, daté du 2 juin 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Monsieur le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

Les Conseillers :

Abe Gonshor
Jack Edery
Leon Elfassy
Harvey Shaffer

Michael Goldwax
Bonnie Feigenbaum

En faveur : 4

Contre : 2

Adoptée sur division

2010-447

AUTORISATION DE PAYER LA FACTURE DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DANS LES DÉPENSES DU PROGRAMME DE HOCKEY MINEUR ET DES HEURES DE GLACE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead participe au programme de hockey maison à Montréal-Ouest sous la supervision de l'Association récréative civique de Montréal-Ouest;

CONSIDÉRANT la participation anticipée des résidants de la Ville de Hampstead audit programme de Hockey, la somme prévue pour la saison Automne 2009 /Hiver 2010 est d'approximativement 90 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, sur recommandation du Directeur des Services Communautaires, un dépôt à titre de paiement partiel en début de saison est considéré justifié et ce, considérant la participation de la Ville de Hampstead aux services d'une organisation à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité des fonds n'est pas couverte par le budget de 2009, ladite dépense devra être considérée comme une dépense prépayée et imputée sous le G/L 54-139-00-000 pour les fins financières de 2009, et subséquemment sera appliquée comme une dépense relative au budget de 2010; et

CONSIDÉRANT QUE le Conseil approuve le paiement de cette dépense en trois (3) versements suivants:

- | | |
|------------------------------|---|
| 1 ^{er} versement: | 31 octobre 2009 – Paiement partiel des frais d'inscription des clients – 25 000 \$; |
| 2 ^{ième} versement: | 31 janvier 2009 – Le solde des frais d'inscription des clients; |
| 3 ^{ième} versement: | A la fin de la saison – Le solde des coûts du programme. |

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Abe Gonshor, et **RÉSOLU** :

- QUE la facture suivante est approuvée pour paiement :

Association récréative civique Montréal-Ouest

Versement 3 - 41 653.06 \$
(Solde des coûts du programme)

Monsieur le Maire William Steinberg appelle le vote.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

Les Conseillers :

Abe Gonshor
Michael Goldwax
Jack Edery
Bonnie Feigenbaum
Harvey Shaffer

Leon Elfassy

En faveur : 5

Contre : 1

Adoptée sur division

2010-448

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION - ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit, pour les contrats de services professionnels, former un comité de sélection pour évaluer les offres de services reçues;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU** :

- DE ratifier la décision du directeur général de nommer le directeur des travaux publics, le trésorier et le Chef de division en approvisionnement, inventaire et TI, pour faire partie du comité de sélection pour l'évaluation des offres de service pour le contrat de services professionnels pour les travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc; et;
- DE nommer la greffière et le trésorier adjoint en tant que personnes suppléantes pour le comité de sélection.

Adoptée

2010-449

APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION POUR LE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE REQUALIFICATION DE QUATRE (4) SITES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit, pour les contrats de services professionnels, utiliser une grille de pondération et d'évaluation;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, et **RÉSOLU** :

- D'utiliser la grille d'évaluation et pondération ci-dessous pour l'évaluation des offres de services professionnels pour le contrat de réalisation d'une étude de faisabilité et de requalification de quatre sites municipaux;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Critères d'évaluation	Pondération Total sur /
1- Champ d'expertise de la firme	
1.1- Expérience de la firme en milieu municipal et sur le territoire	/15
1.2- Projets comparable	/10
Total # 1	/25
2- Compétence de l'équipe	
2.1- Expérience du chargé de projet	/20
2.2- Expérience des membres de l'équipe	/5
2.3- Planification et répartition des effectifs	/5
Total # 2	/30
3- Compréhension, méthodologie et alternatives	
3.1- Compréhension des attentes et de la portée du projet	/15
3.2- Organisation du projet et échéancier	/10
Total # 3	/25
4- Autres considérations	
4.1- Bilinguisme des représentants de la firme	/10
4.2- Capacité de la relève de la firme	/5
4.3- Clarté de l'offre de service	/5
Total # 4	/20
Pointage Total	/100

Adoptée

2010-450

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION - ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit, pour les contrats de services professionnels, former un comité de sélection pour évaluer les offres de services reçues;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Jack Edery, et RÉSOLU :

- DE ratifier la décision du directeur général de nommer le directeur des travaux publics, le trésorier et le Chef de division en approvisionnement, inventaire et TI, pour faire partie du comité de sélection pour l'évaluation des offres de service pour le contrat de services professionnels pour les travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc; et;
- DE nommer la greffière et le trésorier adjoint en tant que personnes suppléantes pour le comité de sélection.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2010-451

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRAT DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUCS / PROJET 2010.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services professionnels pour le contrat de réhabilitation de conduites d'aqueducs / projet 2010;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des offres de services reçues et la mise en application de la formule afin de déterminer le pointage de chaque soumissionnaire, celle de Roche Ingénieurs-Conseils est celle qui obtient la plus haute note conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU :

- QUE, le contrat de services professionnels pour la fourniture de services professionnels pour le contrat de réhabilitation de conduites d'aqueducs / projet 2010, soit octroyé à Roche Ingénieurs-Conseils, pour des honoraires au montant de 57 235 \$ avant taxes; le tout en conformément à l'offre de services du 4 juin 2010, et

Adoptée

2010-452

APPROBATION DE L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS AUXILIAIRES ET D'ÉTUDIANTS

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Jack Edery et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés étudiants et employés auxiliaires suivants pour le Service des travaux publics :
 - Jean-Sébastien Brunet, auxiliaire
 - Maxime Turcot, auxiliaire
 - Ehsan Amirasslani, étudiant
 - James Plotkin, étudiant
 - Antoine Chagnon-Michaud, étudiant

Ces embauches sont faites en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le S.C.F.P. section locale 301 et la Ville de Hampstead.

- Giovanna Cantoral Bartolo, auxiliaire

Cette embauche est faite en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le S.C.F.P. section locale 429 et la Ville de Hampstead.

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés étudiants suivants pour le Service des loisirs et des services communautaires :
 - Ryan Kitner, étudiant
 - Joshua Gordon, étudiant

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Ces embauches sont faites en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le S.C.F.P. section locale 301 et la Ville de Hampstead.

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires suivants pour le Service de la sécurité publique :
 - Jhuniel Perez
 - Jonathan Milukow
 - Sami Hatoum

Ces employés auxiliaires sont affectés à la fonction d'agent de sécurité publique, selon les besoins de la Ville, pour une durée approximative de quatre (4) mois. Ces embauches sont faites en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le S.C.F.P. section locale 429 et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2010-453

NOMINATION DE PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA VILLE DE HAMPSTEAD AU COMITÉ DE RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead peut désigner six (6) personnes au Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead désigne une (1) personne indépendante qui n'est ni partie au régime ni un tiers à qui la loi interdit de consentir un prêt sur l'actif de la caisse de retraite

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU :

- DE NOMMER les personnes suivantes :
 - M. Richard Sun
 - Me André Drouin
 - Me Nathalie Lauzière
 - M. Charles Ohayon
 - Mme. Isabelle Ménard
 - M. Armin Klaus
- DE NOMMER M. André Lévesque à titre de membre indépendant.

Adoptée

2010-454

APPROBATION DE DIVERS RÈGLEMENTS (employés cols blancs)

CONSIDÉRANT QUE le grief # 2009-0334 relatif au ressort syndical était en litige;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat réclamait une reclassification des emplois d'agent à la sécurité publique et de lieutenant à la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead met sur pied une « Patrouille Urbaine Municipale » (PUB);

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU :

- De ratifier les divers règlements conclus entre la Ville de Hampstead et le « Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, SCFP-Local 429 » sur les sujets suivants :
 - o Le grief # 2009-0334 est retiré et le statut de M. Sobczyk est revu à celui d'employé auxiliaire, conformément aux dispositions de la convention collective;
 - o À compter du 15 février 2010, l'emploi d'agent à la sécurité publique est reclassé au niveau du groupe de traitement 7;
 - o À compter du 15 février 2010, l'emploi de lieutenant à la sécurité publique est reclassé au niveau du groupe de traitement 9;
 - o Une entente autorisant une mise à l'essai de la PUB jusqu'au 31 octobre 2010 permettant la patrouille non-motorisée par des bénévoles qui feront rapport des événements dont ils sont témoins;
- D'autoriser le directeur des ressources humaines à signer les documents nécessaires à l'exécution des ententes.

Adoptée

Le Conseiller Michael Goldwax a temporairement quitté la réunion à 10 : 00 p.m. et est revenu à 10 : 06 p.m.

2010-455

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PRINCIPE SE RAPPORTANT A UN AMENDEMENT A LA CONVENTION COLLECTIVE (employés cols bleus)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead embauche régulièrement des étudiants pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, des fleurs et des plantes doivent être plantées et que les étudiants sont capables d'exécuter de telles tâches;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead et le « Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP-Local 301 » sont parvenus à une entente de principe satisfaisante à cet égard;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU :

- DE RATIFIER l'entente de principe intervenue entre la Ville de Hampstead et le « Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP-Local 301 ». Cette entente prévoit l'amendement de l'Annexe « B » de la convention collective autorisant les étudiants à exécuter des tâches d'aide-jardinier à certaines conditions;
- D'autoriser le directeur des ressources humaines à signer les documents nécessaires à l'exécution de telle entente de principe.

Adoptée

2010-456

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des noms des employés auxiliaires de juin 2010 préparée par la directrice des Services communautaires;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste de juin 2010 pour le département des Services communautaires.

Adoptée

2010-458

AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente doit intervenir entre le Ville de Montréal et la Ville de Hampstead afin d'établir un partenariat entre le SPVM et la Sécurité Publique de la Ville de Hampstead, membre du réseau SPVM, afin de fixer les modalités opérationnelles quant aux échanges d'informations et à la gestion de la formation et dans le but de déterminer les rôles et obligations de chacun;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU :

- QUE le Directeur général, M. Richard Sun, soit autorisé à signer, pour la Ville de Hampstead, le protocole d'entente entre la SPVM et la sécurité publique de la Ville de Hampstead relativement aux échanges d'informations et la gestion de la formation.

Adoptée

2010-459

AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION DE LA PATROUILLE URBAINE BÉNÉVOLE (PUB)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU :

- QUE le Conseil désigne le Conseiller Leon Elfassy comme représentant du Conseil à titre de responsable pour toutes les questions relatives au groupe bénévole PUB.
- QUE le Conseil désigne également un ou plusieurs résidants à titre de coordonnateur et coordonnateurs adjoints.
- QUE le Conseiller Elfassy servira de lien entre le groupe PUB et le Conseil.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2010-460

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Leon Elfassy et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, Maire

Me Nathalie Lauzière, Greffière